

Affaire de l'occupation du lycée d'Arago, nous, parents, citoyen.ne.s, saisissons le défenseur des droits¹

C'est en tant que citoyen.ne.s et/ou parents que nous vous saisissons officiellement au nom de ce qui nous apparaît comme une grave atteinte aux droits humains.

Le mardi 22 mai, en marge de la manifestation pour la défense des services publics, quelques lycéen.ne.s, étudiant.e.s, et militant.e.s ont décidé de prolonger la mobilisation par une discussion en Assemblée Générale dans le lycée Arago. Ils sont entrés dans les lieux sans autorisation, accompagnés de quelques photojournalistes. Quelques instants plus tard les forces de l'ordre sont intervenues pour les en déloger au nom de l'illégalité de l'intrusion.

Des images tournées par les journalistes présents témoignent d'un usage disproportionné de l'intimidation et de la violence malgré le caractère pacifique de la réunion ; elles montrent également l'absence de résistance des participants.

Surtout, les participants arrêtés ont été parqués plusieurs heures de suite dans des cars sans aucune information, nourriture, boisson ni même lumière, avant d'être dispatchés dans plusieurs commissariats pour des mises en garde à vue. Parmi eux, 40 mineurs et 88 majeurs dont certain.e.s sont nos enfants, et dont nous n'avons eu aucune nouvelles avant le lendemain, jour de défèrement devant le TGI de Paris.

Un photojournaliste appartenant au collectif La Meute a par ailleurs subi un prolongement de sa garde à vue par une nuit au dépôt (de la prison !). L'affaire se solde par quelques rappels à la loi, des classements sans suite, des convocations ultérieures et 13 mises en examen de mineurs, à quelques jours du début du Baccalauréat.

Outre les irrégularités de procédure c'est aussi l'usage disproportionné de la force et de l'intimidation qui fait aujourd'hui l'objet de votre saisine.

Monsieur le défenseur des droits, les jeunes ont-ils encore le droit de manifester leur colère et de s'assembler pour discuter dans ce pays sans subir une répression disproportionnée sous forme de punition collective ? Est-il conforme aux droits humains de priver des jeunes de tout contact avec leurs familles ? La répression serait-elle devenue l'unique rempart contre une jeunesse affirmant son appétit de démocratie ?

Nous considérons qu'il s'agit là de maltraitance caractérisée dont les effets sur la socialisation politique de la jeunesse pourraient être délétères. Plus que jamais, nous affirmons notre soif de

¹ Les signataires ont choisi eux-mêmes le libellé de leur signature

calme et d'humanité ; et, plus encore, nous refusons que les droits de nos enfants, étudiant.e.s, élèves, soient à ce point bafoués.

Sources et motifs de la saisine :

Vidéo de l'intervention policière à Arago : <https://m.facebook.com/LaMeutePhotographie/>.

La rétention dans les cars : Le seul cadre dans lequel ces retenues peuvent avoir lieu est la vérification d'identité, à savoir 4h maximum, mais elle ne peut durer que le temps strictement nécessaire à la vérification de l'identité. Tous ceux qui avaient sur eux leur carte d'identité ne pouvaient pas être gardés dans ces conditions. Le seul régime pouvant justifier leur retenue était la garde à vue. Mais, dans ce cas, le code de procédure pénale prévoit que l'individu interpellé doit être immédiatement conduit devant un officier de police judiciaire qui notifie les droits que le procureur en est averti sans délai et que dès que le procureur est informé les parents tuteurs ou personne ayant en charge l'enfant doivent être informés sauf si le procureur a autorisé de repousser cet avis (ce qui ne peut être fait que pour permettre le recueil ou la conservation des preuves ou pour prévenir une atteinte grave à la vie à la liberté ou à l'intégrité physique d'une personne), ce qui n'était manifestement pas le cas ici.

Sur le renouvellement des gardes à vue : Il nous apparaît que parquet n'a pas joué son rôle à l'occasion du renouvellement des gardes à vue d'ordre public. Il se devait de ne pas les cautionner en les renouvelant. Il y a de notre point de vue un dysfonctionnement du contrôle de la justice sur la police.

Philippe Aigrain, écrivain et éditeur

Isabelle Attard, ancienne députée, écologiste

Armelle Andro, Professeure, Université Paris 1

Clémentine Autain, députée FI

Bruno Amable, universitaire

Etienne Balibar, philosophe

Françoise Balibar, philosophe

Emmanuelle Bayamak-Tam, écrivaine

Philippe Blanchet, enseignant

Nicolas Bonnet Ouladj, élu du 12^{ème} arrondissement Paris, PCF

Raphaëlle Branche, historienne

Vincent Charbonnier, syndicaliste

Ariane Chottin, revue Vacarme
Françoise Clément, chercheuse, militante altermondialiste
Emma Clit, féministe, blogueuse, révolutionnaire
Eric Coquerel, député FI
Vanessa Codaccioni, politiste, Paris 8
Maxime Combes, économiste
Pierre Cours-Salies, sociologue
Jocelyne Dakhli, universitaire, EHESS

Joel Delhome, enseignant-chercheur
Alain Dru, vice-président de la CNCDH
Laurence De Cock, historienne, enseignante, fondation Copernic
Véronique Dubarry, conseillère municipale de l'Ile Saint-Denis
Eloïse Durand, chargée de cours, anthropologie
Suzanne Dopelt, auteur
Anne E. Berger, professeure de littérature française et d'études de genre, Paris 8

Eric Fassin, sociologue
Eric Favey (en attente de signature Ligue de l'enseignement)
Jean-Michel Faure, Professeur émérite
Arnaud François, philosophe
Fanny Gallot, historienne
Isabelle Garo, enseignante
François Guedj, enseignant (FI)
Pierre Jacquemain, journaliste
Florence Joshua, politiste
Beatrice Kammerer, journaliste
Razmig Keucheyan, sociologue, Bordeaux
Pierre Khalfa, économiste, fondation Copernic
Denis Lachaud, écrivain
Mathilde Larrère, historienne, fondation Copernic
Raphaël Larrère, ancien directeur de recherche à l'INRA
Catherine Larrère, Professeure émérite, Paris 1
Sarah Laugier, philosophe, Professeure, Paris 1

Olivier Lecour Grandmaison, politiste
Philippe L  g  ,   conomiste
Sarah Legrain, enseignante, secr  taire nationale du Parti de Gauche
Olivier Long, universitaire et peintre
Michael Lowy, directeur de recherche   m  rite, CNRS
Elise Lowy, mouvement ECOLO
Jean Malifaud, syndicaliste, SNESUP-FSU
M  ryl Marchetti,   crivain
Philippe Mangeot, enseignant
Guillaume Mazeau, historien
Rosa Moussaoui, journaliste
Fr  d  ric Neyrat, sociologue
Olivier Neveux, enseignant-chercheur
Albert Ogien, sociologue, directeur de recherche   m  rite, CNRS
Ugo Palheta, sociologue, Lille
Ir  ne Pereira, enseignante, Cr  teil
Manon Pignot, historienne, enseignante
Roland Pfefferkorn, sociologue
Maryline Poulain, syndicaliste
Emmanuelle Posse, enseignante
Mathieu Potte-Bonneville, philosophe
Lissel Quiroz, historienne
Emmanuel Renault, philosophie, Nanterre
Marine Roussillon, responsable   ducation PCF
Sabine Rubin, d  put  e FI
Arnaud Saint-Martin, sociologue
Valentin Schaepelynck, Ma  tre de conf  rence
Danielle Simonnet, conseill  re de Paris, FI
Guillaume Sibertin-blanc, philosophe
Patrick Simon, d  mographe
Alfred Spira,   pid  miologiste, Acad  mie nationale de m  decine
R  my Toulouse,   diteur
Paul Vannier, responsable   ducation de la FI

Laure Vermeersch, cinéaste

Dominique Vidal- Sepiha, journaliste, historien